

**SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES**  
**Pour les TPE / PME Parisiennes**  
**Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020**

**Lettre d'Information n°8, Janvier 2021**

**Vous êtes dirigeant d'une TPE / PME parisienne ?**

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**

**Vous avez besoin d'un premier conseil** pour gérer les conséquences de l'évolution de votre activité dans le contexte de la crise sanitaire, pour recruter, former, gérer vos salariés au quotidien, mieux connaître vos obligations légales en matière de droit du travail...

Nous vous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans votre entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à vos questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **petits-déjeuners** d'information qui vous permettront de partager vos interrogations et d'échanger entre pairs, des **visioconférences** pour vous professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : [Epec.paris](https://epec.paris) - [Service d'appui RH aux TPE / PME](#)



Financé et labellisé par l'Etat

**Gratuit pour les entreprises**

**Votre contact EPEC**

Nathalie Roux

[nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

07 56 00 94 37

## ACTUALITES SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES

**Baux commerciaux :** commerçant, artisan, restaurateur, hôtelier, entreprise fermée administrativement ou ouverte mais impactée par la crise sanitaire. Vous rencontrez des difficultés à respecter vos délais de paiement, ne savez pas comment aborder ce sujet avec vos créanciers et comment négocier pour trouver un compromis.

### Session d'information - visioconférence

#### LA MEDIATION DES ENTREPRISES : PRESENTATION et FOCUS : DIFFICULTES DE PAIEMENT DES BAUX COMMERCIAUX PENDANT LA CRISE SANITAIRE : QUELS RECOURS ?

en partenariat avec la Médiation des entreprises  
et la Commission départementale de conciliation des baux commerciaux de Paris

**Lundi 25 janvier 2021**

**14H30 - 16H00**

**Pour vous inscrire auprès de l'EPEC :**

Renseigner le formulaire en ligne : [Programme et inscription](#)

Ou adresser un mail à : [nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

*Le lien de connexion à la visio-conférence vous sera adressé après l'inscription*

## ACTUALITES SOUTIEN AUX TPE / PME EN CONTEXTE DE CRISE COVID-19

**Numérique :** chefs d'entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, créateurs d'entreprises. Ma TPE a rendez-vous avec le numérique : **formation modulaire gratuite à distance démarrant le 25 janvier 2021, 2H d'effort par semaine pendant 1 mois.** De la prise en main de la Plateforme de formation à la stratégie commerciale. [Lien inscription et cours en ligne](#)

**Numérique :** vous êtes une **TPE commerciale, artisanale, de la restauration et de l'hôtellerie**, ayant 2 ans d'existence légale, un minimum de 20.000 euros de chiffre d'affaires et fait l'objet d'une fermeture administrative à partir de novembre 2020 : bénéficiaire d'un **Chèque numérique de 500 euros** en remboursement des frais engagés par l'entreprise pour créer un site internet, adhérer à une plateforme en ligne, acquérir un logiciel ou rémunérer une prestation d'accompagnement par exemple sur présentation d'une ou plusieurs factures correspondant à des dépenses réalisées entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021. Les demandes de remboursement se feront au moyen d'un service de déclaration en ligne et de télépaiement (sur présentation de factures) qui **sera mis en place par l'Agence des services et de paiement (ASP)** et sera ouvert **jusqu'au 31 mars 2021**. [Lien ASP bénéficiaire ou demandeur d'une aide](#)

Prêt : adaptation du Prêt garanti par l'Etat, jusqu'au 30 juin 2021. [Lien PGE adapté](#)

Prêt à taux bonifiés et avances remboursables : vous n'avez pu bénéficier d'un Prêt garanti par l'Etat ou les plans d'apurement du passif fiscal et social sont insuffisants pour permettre le retournement. Découvrez ce nouveau dispositif, mobilisable jusqu'au 30 juin 2021. [Lien Prêt à taux bonifiés et avances remboursables](#)

### Votre contact EPEC

Nathalie Roux

[nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

07 56 00 94 37